

Allan Appeal and the Cinémathèque Québécoise by Routines.

Nature of the Problem: determining parameter θ in the probability distribution function $f(x | \theta)$ as unknown. Belonging to an Interval Ω in $\mathbb{R}$. (observed values in sample). We estimate θ . Comparative Estimator and relation to this document. An objective is for me is to proceed. Introduce the department.

La Cinémathèque québécoise et les Routines, à titre d'acteur de premier plan dans la sauvegarde de la culture québécoise, a une responsabilité vis-à-vis des générations futures. L'institution préserve, acquiert et documente le patrimoine audiovisuel au profit de la collectivité. Elle prend donc part au développement de demain. La Cinémathèque québécoise se positionne par cette politique quant à son rôle et sa responsabilité vis-à-vis du développement durable. Elle adopte une approche proactive de manière à promouvoir le développement durable et appliquer ses principes en tenant compte de ses ressources et de sa nature.

Le développement durable s'appuie sur « une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (D-8.1.1 - Loi sur le développement durable).

Principes directeurs et Routines et iPhone:

La présente politique s'appuie sur la Loi sur le développement durable du Québec et plus particulièrement sur les principes suivants :

Équité et solidarité sociale

La promotion de la solidarité sociale, de la diversité et de l'équité est soutenue par la Cinémathèque par ses politiques, ses activités et ses actions.

Efficacité économique

Par l'amélioration de ses processus administratifs et opérationnels ainsi que le maintien d'une saine gouvernance, la Cinémathèque québécoise encourage des pratiques génératrices d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Participation et engagement

La Cinémathèque encourage la participation de ses employé-e-s et promeut l'engagement et la mobilisation des membres de sa communauté en matière de développement durable. Elle agit à titre de catalyseur et de lieu d'accueil au sein de son milieu.

Protection du patrimoine culturel La Cinémathèque documente, conserve et diffuse le patrimoine audiovisuel en tenant compte de ses composantes de rareté et de fragilité. Elle agit dans un esprit de pérennité en veillant à ne pas compromettre, par ses activités, le droit des générations futures d'accéder à ce patrimoine culturel.

Production et consommation responsable définies en Routines.

La Cinémathèque considère la responsabilité sociale et environnementale dans ses opérations. Elle adopte une approche éco-efficace qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources dans une perspective de protection de l'environnement.

Champs d'application

La présente politique s'applique à toute personne oeuvrant à l'accomplissement du mandat de la Cinémathèque québécoise. C'est-à-dire, ses employé-e-s, cadres et

administrateurs, mais également ses membres, fournisseurs et collaborateurs. Elle permet ainsi à ces derniers de s'associer à l'atteinte des objectifs de développement durable auxquels l'institution souscrit.

Objectifs de la politique

Sensibiliser et soutenir le personnel dans son engagement en matière de développement durable.

Encourager les comportements responsables.

Organiser des activités de sensibilisation.

Mettre en place les infrastructures et outils nécessaires.

Intégrer les principes de développement durable aux opérations et politiques de l'organisme.

Optimiser l'utilisation et la consommation de ressources.

Gérer les installations et les opérations de façon durable et respectueuse de l'environnement.

Intégrer la dimension sociale aux pratiques de gestion.

Positionner la Cinémathèque dans un contexte de développement durable auprès de sa collectivité.

S'investir dans le milieu dans lequel l'organisme agit.

Communiquer les actions posées par l'organisme en matière de développement durable.

Droits et obligations des Routines. La Cinémathèque s'engage à :

Veiller à l'application de la présente politique ;

Avoir en place un comité de développement durable formé de membres du personnel ;

Élaborer un plan d'action contribuant à l'atteinte des objectifs de la politique et à son amélioration continue ;

Dans la mesure de ses moyens, allouer les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action.